

## Procès-verbal de la séance du groupe latin SPC du 12.12.2019 au café du Jura à Fribourg

Déroulement de la séance :

13.30 -14.30 : présentation : examens d'aptitude dans le domaine ferroviaire par Eve Ayer  
(compte comme formation)

14.30 - 16.30 : réunion du groupe diagnostic latin

**Présents** (formation et réunion, 17 personnes ) : Eve Ayer (présentation et membre du comité), Nicole Eugster (responsable du groupe diagnostic latin et membre du comité), Susanne Baumann, Nadia Reber, Sian Grand, Ksenia Denzler, Alessandra Dosch, Laure-Anne Büchli, Silvia Magalhaes, Mélanie Dougoud, Sylvie Joris-Lambert, Anita Vasileva, Ludovic Burger, Karine Jomini, Urs Rügsegger, Roberto Ballerini, Olga Fryc.

### Ordre du jour :

1. Inscription sur la liste de présence et contrôle des données de la liste des membres
2. **Réunion du 13.05.2019 : retour sur les décisions prises**

La prochaine réunion du groupe diagnostic latin aura lieu le **mardi 23 juin 2020** à Fribourg. Les propositions de thèmes de formation et d'intervenants lors de cette réunion sont les bienvenues ; merci de les adresser à Susanne Baumann.

### *Souhaits :*

1. une meilleure représentation des romands et tessinois au sein du Comité est souhaitable. Possibilité de présenter une candidature spontanée lors d'une prochaine élection.
2. Les personnes intéressées à participer à des groupes de travail peuvent s'annoncer chez Nicole. Elle disposera ainsi d'un pool de noms à proposer lors de la formation des groupes (réservation d'une place pour un romand, libre choix des personnes du pool de participer ou non au groupe de travail).

Nicole informe que le site internet de l'association est en cours de renouvellement. Les documents, tels que PV des réunions ne sont pas accessibles sur le site actuel. Donc les documents sont transmis par e-mail en attendant le nouveau site.

Le groupe WhatsApp n'est pas encore en place. Susanne va transmettre la liste actuelle des membres à Jonas Marti, qui s'était proposé de former le groupe.

Nadia Reber se propose également pour le pool des membres du groupe diagnostic latin pouvant participer aux réunions du groupe diagnostic suisse-allemand. Ainsi, une répartition des séances est possible entre les différentes personnes. Elles se coordonneront pour assurer une présence à chaque réunion du groupe suisse-allemand.

### 3. Retour sur les informations contenues dans les PV du groupe diagnostic suisse-allemand :

PV du 19.06.2019:

- a) Si un candidat décide en fin d'expertise qu'il ne veut pas de rapport (car il est informé de l'issue négative de l'expertise), nous avons l'obligation d'informer l'Office de la circulation du résultat de l'expertise. Dans le formulaire que le candidat signe en début de l'expertise, il faut ajouter que le résultat de l'expertise sera transmis dans tous les cas à l'Office de la circulation.
- b) Les interprètes doivent être des professionnels (pas de membres de la famille ou amis). Les tribunaux disposent de liste d'interprètes agréés qui ont un très bon niveau.
- c) Lorsqu'une expertise de contrôle est recommandée, il n'y a aucune indication de l'Institut dans lequel elle doit avoir lieu, car le client a le libre choix de l'expert (ne pas écrire : « il doit prendre contact avec nous pour l'expertise de contrôle »). La formulation doit donc être neutre.
- d) Le client n'a pas le droit à la présence d'un représentant légal pendant l'expertise (comme un avocat).
- e) le nombre recommandé de séances de thérapie ne doit pas être inférieur à 6 (demande des thérapeutes).

PV du 22.11.2019 :

- a) prolongation de l'autorisation des psychologues de la circulation tenants du titre de spécialisation en diagnostic : ceux qui ont obtenu leur titre de spécialisation avant juillet 2016 doivent être à nouveau certifiés (heures de formation continue) par la SPC pour continuer à être reconnus par les offices de circulation. Les documents seront à transmettre à Rahel avant le 26.02.2021. Cette information précoce doit permettre aux diagnosticiens/diagnosticiennes n'ayant pas suffisamment d'heures de formation continue de compléter leur formation jusqu'en février 2021. Des informations plus précises quant à la procédure suivront en temps utile.
- b) des critères minimaux concernant les examens d'aptitude pour expert circulation seront édités par le groupe de travail concerné en début d'année 2020.
- c) tous les porteurs du titre de spécialisation sont habilités à faire des expertises d'aptitude cognitive pour les personnes âgées. Selon les problématiques rencontrées, il est tout à fait possible de demander des investigations complémentaires à des spécialistes (par ex. neuropsychologues).
- d) la séparation stricte entre diagnostic et thérapie (aussi training cognitif) est toujours en vigueur. Un/e diagnosticien/diagnosticienne ne fait pas de thérapie et inversement.
- e) L'aptitude à la conduite n'est pas séparable dans un groupe de permis (par ex. on ne peut pas dire non à la voiture (B) et oui à la moto (A) dans une décision). Les exceptions doivent être dûment motivées.

#### 4. Activités du Comité - informations données par Nicole Eugster :

- Nicole précise qu'une heure de formation correspond à une période de 45 minutes. Par exemple, huit heures de formation correspondent à 8 x 45 minutes.
- La fondation Battenberg s'occupera à l'avenir de la gestion des tâches administratives de la SPC.
- La FARP souhaite proposer des formations dans le domaine de la circulation routière. Karine, Nicole et Sylvie ont été contactées.
- Les informations concernant les formations en psychologie de l'enfance et l'adolescence seront transmises aux membres de la SPC ; certaines formations peuvent être intéressantes pour les membres de la SPC.
- La SPC a confié la responsabilité de la section Recherche à Uwe Ewert.

Le Congrès est agencé aux 7 et 8 mai 2020 au Tessin :  
site internet avec le programme : [www.swiss-congress-traffic-psychology.ch](http://www.swiss-congress-traffic-psychology.ch)

L'Assemblée générale 2020 aura lieu au Tessin dans le cadre du congrès.

#### Divers

- A) Envoi des rapports d'expertises à l'Office de circulation par e-mail ? C'est possible, à demander directement à l'Office concernée si cette possibilité existe.
- B) Gestion d'un candidat qui conteste la décision (beaucoup de contacts, n'arrête pas malgré les explications données) ? Le renvoyer à la procédure et aux Offices de circulation (l'expert fait les recommandations, l'Office fait la décision ; pas de voie de droit contre un rapport d'expertise, seulement contre des décisions des Offices).
- C) Un client a-t-il le droit d'obtenir les notes faites pendant l'expertise ? Non. Les notes ne font pas partie du dossier accessible au client, il n'a aucun droit de les demander. Seul le rapport d'expertise fait foi.